

Image not found or type unknown



Changement de statue baisse de salaire

Par **la danseuse_old**, le **25/05/2007** à **12:52**

actuellement je suis vacataire au sein d un centre culturel et social lequel souhaite se constituer en association .peut on baisser mon salaire horaire alors que j occuperais les memes fonctions?

Par **Christelle_old**, le **25/05/2007** à **13:45**

Bonjour,rnrnOn ne peut pas baisser un salaire au sein d'un même contrat de travail. Mais si votre contrat se termine, et que vous êtes embaucher par la même structure constituée différemment, le salaire est à nouveau librement négocié...